



COMPTE-RENDU RENDEZ-VOUS TECHNIQUE
GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU :

*« Quelle mise en œuvre de la GIRE à
Madagascar ? »*

Le mardi 22 et mercredi 23 octobre 2019, région Itasy.



Mardi 22 octobre – Hôtel de Région Miarinarivo

Partages d'expériences et témoignages

Le rendez-vous technique a été officiellement ouvert par le Secrétaire Générale de la Région Itasy, rappelant les bénéfices de l'organisation de cette rencontre pour les dynamiques GIRE tant en Région Itasy qu'à Madagascar.

Présentation du cadre réglementaire et institutionnel de la GIRE par Madame Vohary, RAKOTOVELOMANANTSOA, Directrice Générale de l'Autorité Nationale De l'Eau et de l'Assainissement (ANDEA)

L'ANDEA est, selon le code de l'eau et ses décrets d'application, la base nationale de coordination des projets hydrauliques et l'organe d'exécution de la politique de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) à Madagascar. Actuellement une dynamique est lancée pour rendre effectifs cet organe.



Cette présentation a donc rappelé les missions de l'ANDEA, dont :

- Coordination et d'application des stratégies GIRE à travers ses agences de bassins ;
- Priorisation de l'accès à la ressource et élaboration des normes nationales ;
- Inventaire des ressources en eau ;
- Développement du système d'information sur l'eau ;
- Elaboration des plans directeurs d'aménagements des ressources en eau, des plans directeurs d'assainissement et de drainage et des plans d'urgence pour la prévention et la lutte contre les inondations et sécheresse ;
- Collecte des recettes.

Différents enjeux ont été soulevés :

- Stratégie de redynamisation et de mise à jour des cadres légaux et réglementaires relatifs au secteur et à l'ANDEA.
 - La question des diverses redevances et taxes sur l'eau (et leur collecte au sein du Fond National des Ressources en Eau) et des tensions qu'elles ont apportées historiquement a été posée. Cependant la redynamisation de cette instance repose sur l'effectivité de la collecte des taxes, redevances et la constitution de ressources financières. Aujourd'hui cette ambition est appuyée par une forte volonté du MEEH. Un travail sera fait pour assurer une meilleure acceptation de ces redevances, notamment par une hiérarchisation des textes, une révision de ceux-ci au besoin.
- Elaboration de documents cadres et schémas directeurs en lien avec les Agences de Bassins.
 - Pour leurs réalisations, un détachement de personnel est prévu au niveau des 6 agences de bassins avec notamment l'appui de différents projets en cours qui apporteront leurs appuis aux Agences.

- Réaffectation transparente et juste des ressources afin de renforcer la confiance des PTF pour la mise en œuvre des activités.

[Retrouvez la présentation en ligne.](#)

Présentation du projet GIRE, Itasy – Patrick Frenel et Carole Chemin de l’OIEau

Cadrage général de la GIRE, en lien avec les méthodologies de GIRE françaises :

La GIRE institutionnelle et la GIRE territoriale sont deux approches complémentaires mais il est nécessaire de trouver des points de croisement et de les articuler :

- Afin de faire remonter les expériences des projets terrains (tel que le projet mis en place autour du Lac Itasy), échelle à laquelle les actions sont mises en œuvre ;
- Impulser le développement de ces approches par des axes stratégiques nationaux, en vue de créer une synergie ;
- Avoir une vision long terme et rationnelle à grande échelle portée par des institutions stables de bassin, échelle à laquelle sont élaborées les orientations politiques.

Quelques points de vigilances ont été identifiés :

- L'échelle de mise en œuvre doit être de plus en plus **opérationnelle** : nationale à territoriale ;
- La mise en place de ces démarches s'inscrivent sur le **long terme** : elles impliquent de comprendre les tendances et dynamiques du territoire en vue de l'inclure dans une politique GIRE, c'est-à-dire une politique de gestion multi-usage des ressources en eau au travers d'une approche territoriale multi thématique ;
- La **connaissance** du terrain doit être **continue** pour permettre la définition des activités et actions prioritaires du territoire ;
- Les dynamiques territoriales reposent sur la **proactivité** des acteurs et donc **l'appropriation** locale des enjeux : la GIRE territoriale appelle des réponses crédibles, réalistes, spécifiques à court terme, locales et inclusives
- Faute d'outils d'aide à la décision, les réponses doivent toutefois être prudentes, évolutives et adaptables.

Projet GIRE Itasy : présentation de la méthodologie et des étapes de constitution du COGELI.

Ce projet a démarré par un grand travail amont de diagnostic permettant d'anticiper l'action.

Le COGELI (Comité de Gestion du Lac Itasy) se réunit mensuellement pour travailler sur l'ensemble des thématiques et permettre une gestion décloisonnée des ressources en eau et des usages associés. Ces réunions doivent permettre de définir les priorités du territoire, les objectifs et de décliner les plans d'action. Les acteurs du territoire doivent donc se mobiliser autour de cette instance de concertation qu'est le COGELI, instances représentant les 3 collèges du territoire : collège des usagers, collège des collectivités territoriales et collège de l'Etat.

Dans ce cadre, l'OIEau apporte un appui conseil et appui méthodologique au COGELI.

Un volet de ce projet inclus une capitalisation pour permettre une réplication de ce type d'approche, celui-ci est réalisé en lien avec le MEEH, le lac Itasy représentent une zone pilote, source d'échanges au niveau national des activités territoriales.

Retrouvez la présentation sur [le cadrage en ligne ici](#), puis sur le [Projet GIRE Itasy à ce lien](#).

Temps d'échange avec les membres du COGELI :

- Représentativité des acteurs -

La mobilisation s'est faite assez rapidement, initiée par le projet lancé par l'OIEau, le COGELI a ensuite pris le relai pour regrouper les acteurs en liens avec la GIRE et s'assurer de leurs représentations. La présence des intercommunalités est assez récente. Chaque groupe d'acteur élit leur représentant au sein de Comité, ce représentant est chargé de faire remonter les problématiques.



- Gouvernance -

Quelle articulation entre les échelles communale - intercommunale – nationale ?

Les besoins émanent plus facilement des communes que des intercommunalités qui ne travaillent pas forcément sur ces thématiques. Au niveau du comité, les priorités sont définies par chaque commune, le COGELI se charge ensuite de les mettre en synergie pour éviter les concurrences, identifier les priorités et s'assurer de la cohérence des activités.

Le COGELI regroupe une diversité de profils : est-ce que les points de vues respectifs ont évolués par confrontation avec les autres acteurs ?

Le COGELI a une réelle capacité de créer un consensus. Partant du constat de la dégradation du lac, le déclic a facilité le regroupement des acteurs autour du comité, qui a aujourd'hui une réelle dynamique. Au vu du nombre d'utilisateurs liés au lac, la conciliation des usages et la préservation du lac est un réel enjeu.

Comment prévenir les problèmes du COGELI ?

Prévoir n'est pas dans la culture locale, mais chaque problème rencontré est résolu par l'intégration de l'ensemble des membres. La principale difficulté étant de faire avec la diversité des acteurs, c'est pourquoi l'état doit être présent pour appuyer l'identification de solutions. Le secrétariat technique du COGELI a la volonté d'avancer vers quelque chose de commun et il est pour cela nécessaire de pérenniser cette cohésion.

- Temps de l'action -

Des activités ont déjà été identifiées, mises en œuvre sur le bassin ? Quels seraient les coûts ?

Le contrat de lac sera prêt au mois de mars : 3-4 problématiques sont en cours d'identification et seront priorisées. Des exemples d'activités concrètes non pas encore été identifiées.

Le ministère, pour assurer l'encadrement de la GIRE à Madagascar souhaite s'appuyer sur des retours d'expériences, tel que le projet GIRE en Itasy et son COGELI. Quelle autonomie ce Comité a-t-il aujourd'hui vis-à-vis de l'appui OIEau, quelles perspectives ?

Les perspectives du COGELI vont dépendre :

- De la place et de la prise en compte du COGELI dans le paysage institutionnel, c'est-à-dire son ancrage territorial (au niveau de la région, mais aussi des ministères et secteurs concernés) ;
- De la motivation et de l'investissement de chacun : si un plan action est mis en œuvre et respecté cela cadrera les dynamiques territoriales. Cependant son respect et appropriation va également dépendre de ses réalisations.

La force du COGELI étant aujourd'hui d'arriver à mettre en synergie les acteurs existants, liés de près ou de loin à la ressource en eau.

Est-ce que les perceptions des membres du COGELI ont évoluées ?

On observe globalement un changement des perceptions des membres du comité, se traduisant par une réflexion et programmation long terme de la gestion du lac.

La pérennité du COGELI repose sur sa reconnaissance par les autorités et de la présence de ses partenariats : des actions de plaidoyer sont-elles prévues ?

Non ce n'est pas nommé comme ça : la région est partie intégrante du COGELI, sa notoriété est donc acquise mais les autorités doivent cependant poursuivre leurs appuis pour la mise en œuvre des actions. Auprès des partenaires, en effet un plaidoyer peut être développé.

Témoignage et temps d'échanges autour du projet Kolorano – programme Eaurizon :

Présentation du projet Kolorano :

Ce projet vise la préservation des ressources en eau à l'échelle des bassins versants (BV), en passant notamment par la protection amont et aval.

Cas du BV de Soaranao : 400ha (large échelle), l'eau étant utilisée par la Jirama pour approvisionner la Commune Urbaine d'Ambalavao, or cette utilisation se confronte sur le BV aux activités agricoles. Les utilisations par chacune des parties prenantes est croissante et les visions opposées causant de fortes tensions. [Plus d'information en cliquant ici.](#)

Temps d'échange :

-Documents de planification -

Comment réunir ces acteurs autour de la planification pour préserver la ressource ?

Un plan global d'aménagement a été réalisé en consultant l'ensemble des acteurs, de ce plan ont été réalisées des activités d'aménagement à l'échelle du BV. La difficulté aujourd'hui est de faire respecter ces plans d'aménagement (comme les périmètres de protection), les autorités ayant tendance à laisser passer les fautes et écarts d'engagements.

Quelle information auprès des acteurs du BV ?

Le projet inclus, avant chaque interventions (notamment dans le cadre de la mise en place d'infrastructures AEP), des temps de formation et de sensibilisation auprès des usagers et des communes, incluant les enjeux de préservation de la ressource.

- ➔ La délimitation des terrains et zones de protection doit être réalisée avec DREEH et l'ANDEA pour un cadre légal plus fort.

La Jirama a déjà des périmètres de protection validé par des actes légaux mais leurs application et surveillance de ces périmètres de protection n'est pas réel. L'occupation du sol ne respecte pas les plans d'aménagement : tout le monde se désengage principalement par soucis financiers en raison du manque à gagner par le non-respect de ces périmètres.

Vous êtes-vous appuyés sur des documents de planification type, tel que les Schéma d'Aménagement des Bassins Versants (SABV) ?

En effet, le SABV et les instruments de planification réalisées ont été fait sur le terrain en concertation avec les acteurs adhérents aux projets (nécessitant 1 an de réalisation). Malgré le temps pris et l'accord global, le non-respect de ces plans perdurent.

- Mesures compensatoires -

Quelles compensations pour les agriculteurs contraint de réduire/abandonner leurs terrains ?

L'absence de police de l'eau fait défaut à la fois pour respect des périmètres et pour la mise en place de mesure compensatoires (indemnités financières etc.).

L'absence de volonté politique implique une absence de sanctions et une forte tolérance des autorités localement et donc l'impossibilité d'aller dans le sens de l'intérêt général. Si une personne est impactée négativement 150 le sont positivement mais comment convaincre/concerter les 5% sans nuire à l'intérêt général ?

Quels mécanismes de compensation financiers pourraient être envisagés ?

Les usagers de l'eau payent un tarif incluant la surveillance du bassin versant : c'est un mécanisme de financement un peu informel (exemple pour la surveillance des feux de brousse). Cependant il impacte le prix de l'eau et donc le fonctionnement du service d'adduction d'eau potable.

Aujourd'hui il y a une absence de mécanismes financiers permettant la mise en œuvre de la GIRE : mécanismes de compensation et de surveillance. De même les outils financiers décentralisés posent questions notamment sur la solidarité des territoires : une taxe à Fianarantsoa sera difficilement acceptée pour financer l'aménagement d'un BV en région Diana. Il y a un réel besoin de taxe locales (différentes des redevances collectées au sein du FNRE), afin d'assurer un retour financier par agences et non pas au niveau national.

Madame la Directrice Générale de l'ANDEA a témoigné d'expériences de taxes mises en place pour préserver les sources (à Mantasoa) des rivières alimentant l'Alaoatra Mangoro. Le coût de l'eau inclut la préservation de source amont, et les fonds sont réaffectés au niveau régionaux.

Quelles sont actuellement la place et mobilisations du Dina ?

En Haute Matsiatra, le Dina permet d'appliquer certaines règles et de respecter les plans d'aménagement.

Au niveau du COGELI, des dina existent déjà sur le périmètre du bassin versant du lac Itasy. Elles ont été élaborées par la population et elles doivent prochainement être légalisées par le tribunal. A ce jour l'application et le respect des sanctions dépendent fortement de la volonté politique d'où une forte disparité au niveau des territoires.

Témoignage du projet PADAP - AFD

Ce programme se concentre sur la valorisation des périmètres irrigués (PI), constituant la porte d'entrée à d'une approche GIRE. Se constituant d'une série de projet, la première porte sur l'accroissement des services d'irrigation agricole en renforçant la GIRE : soit augmenter la valeur de la production agricole tout en préservant la ressource en eau.

La GIRE constitue un défi en soi : à la fois pour faciliter l'articulation entre utilisation de l'eau potable/eau agricole ; mais aussi pour favoriser une acceptation et un développement des services écosystémiques sans nuire aux activités de chacun.

Pour articuler au mieux la gestion des ressources en eau, le projet a souhaité adopter l'approche paysage. Cependant n'étant pas spécialement développé au niveau national, il s'appuie aujourd'hui sur la constitution de plan d'aménagement.

Aujourd'hui lors des diverses restitutions réalisées auprès des ministères liés (Agriculture, Développement Durable, Eau), la priorisation des actions à mener pose problème de par la divergence des attentes de chacun. L'objectif actuel est donc de créer une agence de bassin en vue d'adopter un cadre légal commun sur lequel s'appuyer afin de favoriser une approche intersectorielle et une harmonisation des activités.

Synthèse des questions :

Les enjeux et difficultés rencontrés pour la mise en place de la GIRE concernent uniquement les zones de périmètres irrigués. Il y a encore une connaissance incomplète de la ressource en eau (bien que la ressource semble provenir essentiellement de puits) et des différents usages (périmètres irrigués, reboisement).

Témoignage du GRET sur les systèmes de Paiement pour Services Environnementaux (PSE)

Le GRET a développé des systèmes de PSE dans le cadre de son projet Ryvhière, voici divers retours d'expériences :

- **Sainte Marie** : les usagers rémunérés par la Jirama pour entretenir certaines infrastructures (barrages, etc.). Cela se fait sur financement externe car il est impossible pour la Jirama de rajouter des taxes justifiant ces dépenses, l'idée est donc de pouvoir adapter les mécanismes financiers déjà existants.
- **Soanierana Ivongo** : une convention collective pour protéger les sites de captage a été mise en place en vue de prévenir des conflits d'usages et favoriser le partage de la ressource. C'est un dispositif de financement qui permet d'appuyer la protection des BV.

Echanges :

Quelle dynamique du ministère sur ces sujets-là (mécanismes, cadre institutionnels et juridiques permettant de mettre en place ce type d'outils) ?

La direction du financement durable (au niveau du Ministère de l'Environnement, avec représentation du MEEH) travaille sur ces thématiques. Leur objectif étant de développer ce type d'outils pour assurer la protection des BV en s'inspirant des initiatives existantes aux quatre coins de Madagascar.

Remarques et recommandations :

- ➔ Attention aux confusions : pour d'eau potable, on parle de le PSE, cependant dans le cadre PADAP les mécanismes financiers reposent sur les périmètres irrigués : limiter l'érosion impose un changement de pratiques agricoles impliquant des pertes. Ainsi, les usagers des périmètres irrigués payent pour compenser les « perdants » face aux bénéficiaires de ces services écosystémiques ;
- ➔ Besoin d'harmoniser ces taxes pour ne pas doubler les paiements (la Jirama devant participer) ;
- ➔ Importance de développer une fiscalité locale pour assurer ce type de redevance et de prise en charge de la GIRE localement (la FNRE posant soucis pour cela) ;
- ➔ Nécessité de lier les mécanismes de FNRE et de PSE pour ne pas réinventer la roue mais bien intégrer l'existant à un cadre plus large ;
- ➔ Thématique devant être intégrée aux ambitions de l'ANDEA.

Travaux de groupes

L'après-midi, 4 sous-groupes ont été constitués afin de traiter plus précisément 4 « défis » liés à mise en œuvre de la GIRE. Les réflexions se sont organisées autour des thématiques suivantes :

- La participation ;
- La gestion de la connaissance ;
- La planification ;
- Les aspects financiers et les compétences.

Chaque groupe disposait de 20 minutes pour traiter une des thématiques susmentionnées puis une rotation était opérée de sorte qu'à la fin du processus tous les groupes aient pu réfléchir sur l'ensemble les sujets proposés.



❖ Groupe 1 :

La GIRE nécessite un certain nombre de pré requis parmi lesquels figurent notamment une organisation représentative des acteurs locaux en mesure d'assurer une gestion de proximité des ressources : Comment fédérer les acteurs locaux autour de la gestion partagée de l'eau ? Retour sur

l'expérimentation de lieux d'échanges : quels sont-ils ? Comment ont-ils été structurés ? A quelle échelle ?



Les groupes ont tout d'abord identifié un **prérequis nécessaire à la fédération** des acteurs locaux : celui de la définition d'un objectif commun (par exemple : protection de la ressource en eau). Une fois cet objectif déterminé, il est recommandé par les groupes d'identifier les acteurs locaux potentiellement liés à l'objectif. A ce stade, il peut être pertinent de développer un argumentaire en fonction de l'état des connaissances de la ressource et de réaliser des projections autour cette dernière. L'idée est de favoriser la mobilisation du plus grand nombre en

communiquant sur les enjeux liés à la protection de la ressource en cours et à venir.

Concernant **les lieux d'échanges** : plusieurs structurations sont possibles : groupe de pilotage, groupe ad hoc (qui peut se formaliser par la suite), plateforme d'acteurs.

Il est également rappelé l'importance de **favoriser l'échelle territoriale**, à proximité des acteurs pour encourager leurs participations par exemple à l'échelle d'un bassin ou d'un sous bassin. La question de la redevabilité et de la transparence lors des prises de décisions sont des leviers d'actions pour pérenniser la participation dans le temps des groupes. C'est pourquoi, il est primordial d'allier une volonté politique globale à l'initiative locale.

Enfin des **résultats visibles et concrets** sont à privilégier pour fédérer les acteurs impliqués dans le processus de participation.

❖ Groupe 2 :

Faute d'accès aux données existantes, les décideurs n'ont pas toujours accès aux informations dont ils ont besoin pour des prises de décision efficaces. Comment choisir sans se tromper ?

Les groupes ont proposé une liste de recommandations à suivre pour répondre à cette question :

- Réaliser un **inventaire** des données existantes ;
- **Classer** les activités en fonction de l'accès à la connaissance (quelles activités peuvent être réalisées rapidement en fonction des données disponibles) ;
- **Evaluer les prises de décisions** en fonction des données disponibles et favoriser les mesures « sans regret ». Par exemple, les mesures liées à l'économie ou à une meilleure gestion de l'eau sont des mesures sans regret car même en l'absence de données, ce type de mesure ne peut pas avoir un impact négatif sur le territoire (contrairement par exemple à la construction d'un barrage) ;
- **Evaluer la qualité** des données : *est-ce que la donnée est suffisamment fiable pour prendre une décision ?* ;

- **Stocker** les données pour évaluer les tendances dans le temps (l'évolution de la situation du territoire). La tendance dans le temps permet de dégager des dynamiques et d'anticiper la situation à venir. Le monitoring facilite ainsi la prise de décision ;
- **Ajuster les décisions** dans le temps : il est possible de réviser des décisions à la lumière de nouvelles informations ;
- Mobiliser les données issues des connaissances locales (connaissances empiriques).
- Mettre en place un **tableau de bord des indicateurs** ;
- **Respecter les compétences** des acteurs du territoire dans la prise de décision (principe de subsidiarité) ;
- **Faire vivre les données** : collecter les données puis présenter les données recueillies aux acteurs du territoire pour des mises à jour régulières.

❖ Groupe 3 :

Comment concilier les attentes des acteurs et la réalité de la programmation possible ? L'ensemble des mesures programmées doivent être en mesure d'être réalisées, comment définir une programmation entre ambition et réalité technique, humaine et financière ? Comment favoriser l'appropriation par les acteurs (communes, STD, Région, usagers...) des plans ?

A la question de savoir comment concilier les attentes des acteurs et la réalité de la programmation possible, les groupes ont conseillé de **favoriser une approche participative pour l'élaboration d'un diagnostic**. L'approche participative et le diagnostic permettent d'identifier les besoins des usagers, ceux-ci doivent alors s'articuler avec la priorisation des politiques publiques.

Pour réaliser la planification les groupes préconisent des renforts de capacités, l'implication des communautés locales et la diffusion des bonnes pratiques (principe des maîtres exploitants appuyés par l'ONG Agrisud International par exemple). La coordination entre les acteurs est un préalable important, celle-ci étant favorisée par l'identification d'objectifs communs. Ces objectifs doivent alors être déclinés en activités/actions : les activités programmées seront priorisées en fonction de leurs faisabilités (techniques, financières, humains...). La temporalité doit également être prise en compte : il est possible de combiner des actions à des échelles de temps complémentaires (court, moyen ou long terme). Des bilans doivent être réalisés régulièrement afin de réajuster les activités si besoin.

Enfin, la pédagogie et la communication sont des critères indispensables pour permettre une connaissance par tous (et tout type de public) des actions menées : (avant, pendant et après).

❖ Groupe 4 :

Instabilité institutionnelle, turn-over des équipes, équipes trop peu formées et trop peu nombreuses : Comment accompagner le développement des compétences face à ces difficultés ? Comment mobiliser les autorités autour des enjeux de protection des ressources ? Quels types de mécanismes financiers favoriser ? (PSE, système de compensation, fiscalité local...)



Pour faire face au turn-over des équipes, la **mise à jour systématique des données** est primordiale afin d'assurer une continuité des services. Certains critères peuvent limiter le turn over : recrutement d'une personne locale, gestion prévisionnelle des profils de carrière, valorisation du travail de l'agent...

Le **renforcement de capacités** au niveau des communes mais aussi le **partage d'expériences** entre pairs permet d'accompagner le développement des compétences. Les services techniques eau, assainissement et hygiène des communes

sont à cibler prioritairement.

La **mobilisation des autorités** peut être favorisée en fixant ensemble des objectifs à la suite d'un « déclenchement institutionnel » c'est-à-dire en réunissant les autorités afin de les sensibiliser sur une problématique spécifique.

Concernant les mécanismes financiers, ceux-ci doivent être corrélés à une échelle territoriale. Par exemple, les paiements pour services environnementaux sont mobilisables à une échelle très locale contrairement aux redevances gérées par le Fond National des Ressources en Eau.

Mercredi 23 octobre – Hôtel Kavitaha, Ampefy

La journée du 23 octobre a été consacrée à des visites terrains, l'objectif étant de rencontrer une diversité d'usagers et acteurs intervenant sur le BV du Lac Itasy afin de voir les corrélations entre chacun des usages mais aussi de représenter la diversité des activités et des enjeux.

Visite de l'exutoire du lac Itasy vers le lac Kavitaha – OIEau

La gestion de la surverse est actuellement inaccessible en raison des nombreux pisciculteurs installés sur la zone. Pourtant, la gestion des hauteurs d'eau est un facteur pour mieux gérer la ressource en eau et tout ce qui en dépend (présence de la biodiversité tel que l'aigrette, influence sur le stock halieutique, etc.). Une mauvaise gestion du lac impacte la ressource, donc l'économie liée à cette ressource (pêche, tourisme). En effet, un lac est milieu complexe qui repose sur un équilibre, les entrées solides sont aussi importantes que les entrées fluides. La hauteur d'eau du lac va dépendre de la sédimentation qui diminue la profondeur d'eau et des usages accrus qui mobiliseront plus de ressources. Une faible profondeur d'eau entraîne :

- Une perte de surface lacustre ;
- Le réchauffement des eaux (perte en oxygène et modification de la biodiversité), un risque d'eutrophisation accru, des usages aval compromis et la déconnexion d'écosystèmes des rives.

La gestion des hauteurs d'eau est un facteur possible de contrôler et de lutte contre les phénomènes de sédimentation et d'eutrophisation du lac Itasy. Mais elle doit être accompagnée de mesures préventives à la source des problématiques. Elle doit également se faire en fonction des débits d'eau arrivant et sortant (à maintenir) du lac.

Visite des activités du projet Mahavotra – AgriSud

Pour mettre en place des mesures de protection des BV, notamment lutter contre l'érosion et les feux de brousse, AgriSud s'appuie sur les maîtres exploitants (MEx). Pour cela, après avoir identifiés les futurs Mex, AgriSud joue un rôle de convaincre ces agriculteurs de l'utilité des aménagements.

Exemples de mesures :

- Reforestation sur les parcelles non exploitables (sapin)
- Mise en place de courbes de niveau sur les parcelles vivrières
- Mise en place d'une législation pour la lutte contre les feux de brousse (sanction financières)
- Développement de systèmes agro-forestiers
- Elaboration de Schéma d'Aménagement Communaux pour clarifier la situation foncière

Observations :

- Diminution du tarissement des sources en saison sèche
- Diminution de l'ensablement en aval depuis quelques années



Visite des activités piscicoles – APDRA

La gestion de l'eau constitue une importante contrainte technique pour la mise en place et la performance des systèmes rizi-piscicoles. L'APDRA intervient depuis 2010 en région Itasy pour favoriser la mise en place de la rizi-pisciculture au travers de l'appui au pisciculteurs, la mise en place de formations et un appui technique constant.

[Plus d'informations en suivant ce lien.](#)



Etude de l'IPM

L'IPM et le CIRAD ont présenté le résultat d'une étude d'épidémiologie participative auprès de 13 fokontany autour du lac Itasy, 60 individus cibles ont été interrogés. L'objectif de l'étude était de déterminer les facteurs de risque de la transmission de la bilharziose et de l'helminthiase dans la Région Itasy. Les raisons de la contamination sont souvent liées au péril fécal et à l'insuffisance en Eau, Assainissement et Hygiène. La région Itasy présente, selon le Ministère de la Santé Publique (MSP) des prévalences supérieures ou égales à 50% pour les schistosomiasis et entre 10% et 50% pour les HTS en 2016 (11,12).

Constats	Recommandations
Perceptions erronées de la maladie	Mettre en place un programme d'informations aux maladies parasitaires liées au péril fécal dans les catégories les plus exposées (pêcheurs, agriculteurs, enfants). Les messages doivent comporter en sus des informations sur les cycles des maladies et une composante Information Education Communication (IEC) aux pratiques d'hygiène.
Réinfections et contamination des sols et des eaux	Construction de latrines et de bornes fontaines.
Charge parasitaire très important chez les riverains du lac.	Traitement de Masse de Médicaments de manière régulière et fiable (médicaments gratuits ou à faible coûts. Cette distribution doit être accompagnée d'une transmission d'information sur le cycle des parasitoses et des moyens de prévention.
Les personnes sans niveau d'éducation sont les plus exposées à la maladie (exposant à leur tour les communautés entières)	Plaidoyer sur l'accès à l'école des communautés rurales pauvre.

Visite d'un chantier de mise en place des systèmes AEP

L'entreprise Sandandrano est en charge de la construction et de la gestion d'un système AEP visant à alimenter la commune d'Ampefy. Actuellement les travaux ont débuté mais la signature du contrat de gestion est encore en cours.

L'eau est captée au niveau d'une source superficielle, un barrage de rétention prévoit d'être mis en place (équipé d'une turbine) pour alimenter le système de traitement de l'eau.

Etant en zone d'agricole (pâturage et parcelles rizicole), un travail doit être fait pour prévenir des conflits d'usages, notamment pour la mise en place de périmètre de protection. Il est envisagé de mettre en place un Dina, pour faire respecter ces périmètres.

Conclusion

La mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau à Madagascar connaît de nombreuses portes d'entrées, principalement territoriale et depuis peu nationale avec la redynamisation de l'ANDEA, marquant la nécessaire appropriation locale de ces démarches. La connaissance du territoire et de ses enjeux doivent ensuite être vulgarisés pour assurer une appropriation optimale des projets par les acteurs et donc un portage local. La création d'instance de concertation locale, en charge de la priorisation et de la planification des actions à mener sur le territoire est indispensable mais doit également être encouragée et favorisée par une stratégie nationale incluant notamment des mécanismes financiers solides et viables en vue de développer des actions de protection de la ressource pérennes.

Si ces politiques sont en cours de définition, de nombreux projets et expériences doivent être mises en valeurs et inspirer les dynamiques nationales d'encadrement du modèle GIRE à Madagascar, modèle mis en œuvre à l'échelle hydrographique de bassin.